



TERRITOIRE
MARSEILLE
PROVENCE

Aix-Marseille-Provence

Territoire Marseille-Provence

Schéma Directeur Pluvial (MS17)

Marché n°13-138-17

Rapport de Phase 8 Zonage

37657 | Février 2018 | v.1

Etude réalisée avec le concours financier de l'Agence de l'Eau RMC et du
Conseil Départemental des Bouches du Rhône



setec
hydratec



ACRI
IN





Agence de Vitrolles
5, chemin des Gorges de Cabriès
13127 Vitrolles
T : 04 86 15 62 50
F : 04 86 15 62 48

Directeur d'affaire : OVE
Responsable d'affaire : BLN
N°affaire : 016 37657



ACRI-IN/HGM - Hôtel
Technologique de Château
Gombert
5, rue F. Joliot Curie
13013 Marseille



19, rue du lac Saint-André – bât.
Fennec - BP 50338
73370 Le Bourget du Lac
T : 04 58 17 16 88

Directeur d'affaire : DP
Responsable d'affaire : AS
N°affaire : 15 A 142

Version	Date	Etabli par	Vérifié par	Nb pages	Observations / Visa
1	19/02/2018	BLN	OVE	1	

1 METHODOLOGIE DU ZONAGE PLUVIAL

Le zonage comprend deux zones (1 : prioritaires et 2 : non-prioritaire) et est établi en tenant compte globalement :

- du diagnostic hydraulique de phase 5,
- des dysfonctionnements de phase 2,
- des zones AU du PLUi.

Il est établi par grands bassins versants sur Marseille et par bassin versant sur les autres communes.

L'objectif est de limiter le ruissellement et l'augmentation du ruissellement sur les secteurs déjà soumis à des dysfonctionnements hydrauliques. Ainsi, les bassins versants situés en amont de dysfonctionnements hydrauliques importants peuvent être placés en zone 1.

Les zones AU du PLUi sont placées automatiquement en zone 1.

Les zones naturelles non habitées sont exclues du zonage.

L'aéroport de Marignane ainsi que la raffinerie Total de Châteauneuf-les-Martigues sont également exclus du zonage car sujet à un règlement spécifique lié au classement ICPE.

Le zonage étant basé sur le découpage en bassin versant il ne recoupe pas exactement les limites des communes. Chaque zone a toutefois été identifiée par le trigramme de la commune la plus proche :

Commune	Trigramme
Châteauneuf-les-Martigues	CHN
Gignac-la-Nerthe	GNC
Marignane	MRG
Saint-Victoret	SVC
Le Rove	LRV
Carry-le-Rouet	CLR
Ensuès-la-Redonne	ELR
Sausset-les-Pins	SST
Allauch	ALL
Marseille	MRS
Plan-de-Cuques	PDC
Septèmes-les-Vallons	SLV
Carnoux-en-Provence	CRN
Cassis	CSS
Ceyreste	CEY
La Ciotat	LCT
Gémenos	GEM
Roquefort-la-Bédoule	RLB